



## CP – DÉSIGNATION D'UN FACILITATEUR SECTORIEL POUR LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE 2025

**Le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a validé ce jeudi la création de la fonction de « facilitateur sectoriel » au sein du Conseil Economique et Social de la Région (CESRBC) pour la mise en œuvre des objectifs de la Stratégie 2025. Un acteur inédit dans l'histoire de la concertation sociale belge et bruxelloise.**

Le Gouvernement régional franchit une nouvelle étape en soutenant la création d'une fonction de facilitateur sectoriel au CESRBC après avoir déjà renforcé les moyens du dialogue social, conformément aux objectifs de la Stratégie 2025 et aux priorités définies lors du dernier sommet social. L'implication concrète des partenaires sociaux, à Bruxelles, n'est pas équivalente selon les secteurs, et cette avancée permettra d'optimiser les différents dispositifs.

Concrètement, le futur facilitateur sectoriel, qui sera engagé dans les prochaines semaines au sein du Conseil Economique et Social sera chargé d'assurer le bon suivi de la concertation sociale et de la mobilisation secteur par secteur dans la mise en place des nombreux chantiers de la Stratégie 2025.

*« La mobilisation des partenaires sociaux sur le territoire bruxellois a pour objectif très concret la conclusion de conventions-cadres entre les secteurs professionnels et les Gouvernements régional et communautaires », indiquent Rudi Vervoort, Ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale et Philippe Van Muylder, Président du Conseil Economique et Social. Selon eux, « cet agent de liaison facilitera ainsi la mobilisation des énergies et des moyens, et bien sûr les synergies entre les acteurs de l'emploi, de la formation, de l'enseignement et des entreprises, afin de favoriser la qualité de l'emploi pour les Bruxellois. »*

Recruté par le CESRBC, le facilitateur sectoriel veillera à communiquer semestriellement un rapport au comité d'accompagnement (réunissant le CESRBC, le Ministre-Président et le Ministre de l'Emploi) sur l'état d'avancement des projets de conventions, des difficultés rencontrées et des pistes de solution dont le Gouvernement pourrait se saisir.

*« Je me réjouis de mettre en place toute une série d'actions concrètes et fortes en étroite collaboration avec le Conseil économique et social. La redynamisation de l'économie bruxelloise mérite des réponses et adéquates et nous allons les offrir aux Bruxellois », a ajouté Rudi Vervoort.*

De son côté, Philippe Van Muylder a souligné le caractère innovant de la démarche. Il s'est dit persuadé de la valeur ajoutée d'une telle fonction, notamment parce qu'elle s'exercera au plus près des acteurs de la concertation sociale interprofessionnelle bruxelloise.

Approuvée le 16 juin 2015 par le Gouvernement régional et les interlocuteurs sociaux, la Stratégie 2025 pour Bruxelles vise notamment à stimuler l'économie de la Région avec une vision prospective sur 10 ans, pour faire de Bruxelles, la Capitale belge et européenne de l'esprit d'entreprendre et de l'innovation, tout en assurant son avenir afin d'anticiper les effets de la loi spéciale de financement.